

Vaud

Autor(en): **Mottaz, Jean / Laurent, G. / Dind, G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **61/1970 (1970)**

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-115830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. *Réforme vaudoise et coordination romande*

Le collège d'experts du CREPS (Conseil de la réforme et de la planification scolaires) a été reçu par le Conseil d'Etat le 28 août: la conception essentielle du collège du CREPS était qu'il est illusoire de vouloir mettre au point, a priori et sur le plan théorique, tous les éléments d'une réforme fondamentale qui doit toucher non seulement les structures et l'organisation, mais les méthodes, les plans d'études, la relation pédagogique, etc., et qu'il fallait faire cette mise au point dans le cadre d'une expérience menée dans une ou plusieurs zones pilotes.

Les semaines qui ont suivi cette audience ont été consacrées à l'élaboration et à la mise au point d'un rapport de synthèse des travaux et projets du CREPS, qui a été adressé au Conseil d'Etat le 18 octobre 1970, et qui fait l'objet d'un nouvel entretien.

L'adhésion au concordat, ni l'entrée en vigueur des dispositions de son article 2, ne constituent la réforme vaudoise; pourtant, l'opinion publique fait cette confusion. Aussi, pour en tenir compte et la prévenir, le Conseil d'Etat a voulu deux projets de décrets: l'un qui autorise l'expérience dans une ou plusieurs zones pilotes, et l'autre qui permet au gouvernement d'adhérer au concordat intercantonal.

Dans le canton de Vaud, les mesures d'application du concordat sont particulièrement complexes, car il est un des rares qui doivent à la fois faire passer le début de l'année scolaire du printemps à l'automne, et avancer du 31 décembre au 30 juin la date d'entrée à l'école obligatoire. En définitive, à la fin de la période transitoire, les écoliers seront en moyenne plus jeunes d'un mois et demi, puisque le début de l'année scolaire aura été retardé de quatre mois et demi, alors que la date d'entrée à l'école aura été avancée de six mois. Mais, simultanément, on a pris l'habitude de parler de six ans révolus (et non plus sept ans dans l'année) pour l'entrée à l'école obligatoire, de quatre ans révolus (et non plus de cinq ans dans l'année) pour l'entrée à l'école enfantine; il est difficile de faire comprendre à la population que les élèves ne seront pas rajeunis d'une année. Pour l'étude et pour la mise en place de ces complexes mesures d'application, le Conseil d'Etat a détaché pendant une année de ses fonctions M. Jean Zeissig, directeur de l'Ecole normale de Lausanne, et l'a chargé de cette mission.

Quant aux relations entre les projets vaudois de réforme et la coordination romande ou helvétique, des contacts étroits sont établis et maintenus avec les organes coordinateurs: sur le plan romand, M. Jean Cavadini a notamment participé, le 5 mai 1970, à toute une journée d'étude et de travail du collège du CREPS; les Vaudois sont représentés à la commission générale de CIRCE et dans chacune de ses sous-commissions; sur le plan suisse, deux Vaudois jouent un rôle actif au sein de la commission « Gymnase de demain », un Vaudois est membre de la commission suisse

des secrétaires de départements; deux ou trois enfin participent à la « Commission pour l'enseignement secondaire », présidée par le conseiller d'Etat François Jeanneret.

2. *Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire*

Parmi les événements marquants: la démission du professeur Panchaud, qui a été le père spirituel et le directeur de l'institution depuis sa création; M. Panchaud devait pouvoir se consacrer plus complètement aux travaux de la réforme scolaire. Son successeur, M. François Bettex, jusqu'alors directeur adjoint pour la formation des maîtres, est entré en fonctions le 1^{er} octobre 1970. M. Bettex conserve la direction générale des classes de formation pédagogique, où sont préparés à l'enseignement primaire des porteurs du baccalauréat ou de la maturité. M. Michel Dubois, jusqu'alors maître de didactique de l'anglais, a été nommé directeur adjoint.

Les fonctions des maîtres de didactique ont été précisées; ils ne sont plus dorénavant de simples praticiens expérimentés, mais ils ont le temps de réfléchir suffisamment et d'étudier les objectifs des branches qu'ils enseignent, leur méthodologie et la relation pédagogique.

Le règlement général du Séminaire fait l'objet d'une révision, mais le principe essentiel: simultanéité de la pratique et de la responsabilité d'un enseignement avec les réflexions sur cette activité, n'est pas remis en question.

Le projet d'un *Institut vaudois de recherches pédagogiques* intéresse particulièrement le Séminaire. L'Institut romand, son directeur et son président en souhaitent la création. Un projet, élaboré par un groupe de travail restreint, a été soumis à une large consultation; la synthèse des réponses est en cours.

3. *Office d'éducation physique de la jeunesse*

Conformément à une décision de principe du Conseil d'Etat, le passage de l'actuel office d'EPGS au Département de l'instruction publique a permis de proposer la création d'un Office de l'éducation physique de la jeunesse, groupant l'inspection de la gymnastique scolaire, la direction des sports universitaires et le futur secteur « jeunesse et sports ». Le poste de chef de cet office est mis au concours et son directeur aura comme premier mandat de proposer une organisation bien structurée.

4. *Décentralisation*

Les grosses préoccupations sont évidemment d'ordre financier en même temps que technique: pourra-t-on trouver au plan d'investissement les millions nécessaires à la construction, dans un délai assez rapproché, de trois institutions telles que le Centre d'enseignement secondaire supérieur du Nord vaudois, le Centre d'enseignement supérieur du district de Vevey et un troisième Gymnase à Lausanne? D'autre part, les chantiers pourront-ils avancer à une cadence suffisante pour que le département ne soit pas constamment dépassé par les conséquences d'une démographie galopante et d'un afflux croissant vers les études secondaires supérieures?

JEAN MOTTAZ

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Groupements de classes

Depuis plusieurs années, on enregistre des groupements de classes et la disparition des classes à 3 degrés réunissant tous les élèves de 7 à 16 ans. Malgré les inconvénients des transports parfois fort coûteux, cette solution a souvent donné de bons résultats et a revivifié l'enseignement dans des classes où l'on ne trouvait parfois que 2 à 3 élèves par année du programme.

On assiste maintenant à un phénomène nouveau que l'on pourrait intituler : groupements de groupements de classes. En effet, après le départ d'un contingent d'élèves à 10 ou 11 ans pour l'enseignement secondaire, et à 12 ou 13 ans pour l'enseignement du second degré (classes supérieures), l'effectif des grands élèves s'est amenuisé et ne permet plus, parfois, l'organisation de classes à une ou deux années de programme. Ainsi 2 à 4 groupements unissent-ils leurs efforts pour créer des classes primaires à options avec des enseignements différenciés selon les aptitudes des élèves.

Enseignement de l'allemand

Au degré supérieur des classes primaires, l'enseignement de l'allemand se développe de plus en plus, surtout dans les classes dites « option-langue », en utilisant les manuels « Wir sprechen deutsch », édition P. Des bandes magnétiques enregistrées ont été créées, ce qui permet aux élèves des classes ayant un magnétophone à disposition d'entendre parler allemand par des personnes dont c'est la langue maternelle.

Classes ménagères

Les classes ménagères groupant les jeunes filles de 15 à 16 ans, qui y reçoivent pendant un an un enseignement presque uniquement ménager, tendent à disparaître au profit des classes à options dans lesquelles l'enseignement ménager est réparti sur deux, voire trois ans. Ainsi les élèves filles reçoivent un enseignement général jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Enseignement spécialisé

Il y a quelques années, on groupait dans les classes de développement des plus grandes communes tous les élèves qui éprouvaient des difficultés à suivre les programmes des classes primaires. Actuellement, non seulement leur nombre a augmenté par l'ouverture de nouvelles classes surtout dans des localités moins importantes et à la campagne, mais on assiste à une spécialisation plus poussée partout où c'est possible. Ainsi ont été ouvertes des classes de logopédie, des classes d'adaptation pour les jeunes élèves, des classes pour prépsychotiques, des classes pour élèves mi-sourds, des classes spéciales d'orientation professionnelle, des classes spéciales ménagères.

Classes supérieures

Ces classes, qui dispensent un enseignement du second degré, groupent dans les communes rurales des élèves de 13 à 16 ans sous la conduite d'un seul maître appelé à appliquer trois programmes différents dans certaines disciplines. Pour l'enseignement de l'allemand et des mathématiques tout spécialement, la tâche est trop lourde. Aussi assiste-t-on de plus en plus à des groupements de deux classes. L'enseignement est alors réparti sur quatre ans avec deux maîtres responsables chacun de deux années; les maîtres procèdent souvent à des échanges de leçons. La tâche de chacun est ainsi un peu allégée, et l'enseignement devient plus profitable pour les élèves.

Dans un certain nombre de classes, on a introduit des leçons d'anglais pour les élèves de dernière année.

Cours de recyclage

L'enseignement de la nouvelle mathématique sera introduit prochainement dans les classes primaires. Aussi a-t-il été nécessaire de réunir les membres du corps enseignant par groupes d'une vingtaine qui, sous la conduite de professeurs spécialisés, ont été appelés à suivre des cours de recyclage, répartis sur trois années.

Nouveaux manuels

Deux manuels de lecture ont été distribués dans toutes les classes de la Suisse francophone aux élèves de troisième année:

- un manuel de textes courts, richement illustré: « Bonjour la vie »;
- un manuel de lecture suivie: « L'Ile rose », de Charles Vildrac.

G. LAURENT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les études menées par le *Conseil de la réforme et de la planification scolaires* de notre canton ne dispensent pas les responsables de l'école actuelle de devoir faire face à de nombreux problèmes aigus, posés tant par la croissance continue des effectifs et les difficultés de recrutement d'un personnel enseignant qualifié que par l'évolution des méthodes d'enseignement.

Au niveau des gymnases, la pénurie de locaux à Lausanne a conduit à l'ouverture de quatre classes à Vevey au printemps 1970, créant ainsi une nouvelle expérience de décentralisation qui s'annonce déjà très positive.

Pour soulager l'Ecole supérieure de commerce de ses trop nombreuses classes de 2^e année (élèves de 15-16 ans), les Collèges de Lausanne, Orbe, Vevey et Montreux ont mis sur pied des classes du même type. Là aussi l'opération de décentralisation se révèle heureuse.

A Yverdon, la construction du *Centre scolaire du nord vaudois* a débuté dans sa première étape, celle des halles de gymnastique et l'aménagement des terrains de sport. La mise en chantier du bâtiment des classes doit suivre à brève échéance.

Au niveau des collèges, les problèmes de logement sont affaire communale: des constructions nouvelles sont à l'étude ou en voie de réalisation à Lausanne, Morges, Rolle et Moudon.

Le manque de locaux a pour conséquence inévitable le fait que les établissements doivent renoncer, provisoirement tout au moins, à l'aménagement de salles spéciales de géographie, d'histoire ou de laboratoires de langues, et ceci est d'autant plus regrettable que l'individualisation de l'enseignement implique précisément une multiplication de ces locaux spéciaux.

Dans le domaine de l'administration, nous devons signaler:

- une nouvelle édition du Règlement des Gymnases cantonaux;
- l'étude en cours d'une adaptation du Règlement du baccalauréat aux dispositions de la nouvelle Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité;
- la refonte complète du Règlement général des établissements secondaires du canton;
- l'institution de conseillers de classes au niveau gymnasial.

Le second problème qui nous préoccupe beaucoup est l'insuffisance de formation des maîtres temporaires que la pénurie nous contraint d'engager toujours plus nombreux. Aussi le département étudie-t-il la création d'un brevet de maître secondaire, de niveau inférieur à la licence mais cependant suffisant pour l'enseignement dans les collèges.

Dans toutes les disciplines, des Commissions sont au travail pour adapter les programmes et les méthodes, assurer la coordination avec l'effort romand, ou créer le matériel didactique indispensable à un enseignement moderne. Les différents groupes de la Société vaudoise des maîtres secondaires collaborent souvent activement à cet effort de renouvellement.

De plus en plus nombreux sont les maîtres qui sentent le besoin d'une formation continue et manifestent le désir de participer à des cours de perfectionnement, des séminaires ou des colloques en pays vaudois, en Suisse ou à l'étranger. Nous encourageons ce mouvement dans la mesure où nous pouvons remplacer ces maîtres dans leurs classes, ce qui est loin d'être toujours facile!

Dans le secteur pédagogique, nous constatons avec plaisir que dans l'ensemble des collèges le nombre des échecs est en diminution. Ce fait réjouissant semble dû en bonne partie aux classes d'appui, aux cours de rattrapage, aux classes d'études surveillées, ainsi qu'aux efforts entrepris en vue d'une meilleure orientation des élèves.

Signalons en outre quelques expériences, encore très limitées, d'enseignement programmé.

G. DIND

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. *Collaboration entre les hautes écoles*

L'entrée en vigueur de la loi fédérale du 28 juin 1968 sur l'aide aux universités a eu pour conséquence de renforcer la collaboration entre les cantons universitaires.

La coordination — devenue indispensable — s'est manifestée avant tout entre les universités romandes, mais aussi entre l'Université de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale.

Signalons sur le plan romand la signature de conventions pour l'enseignement du 3^e cycle en mathématiques, en chimie et en sciences de la terre, et ceci dans le cadre d'une convention beaucoup plus large touchant tous les enseignements de 3^e cycle. Sur des points particuliers, des conventions ont été passées entre deux ou plusieurs cantons pour une collaboration plus étroite dans les enseignements du 2^e cycle. Il est enfin réjouissant de constater que, depuis plusieurs mois, le canton de Berne suit avec intérêt les efforts de coordination faits sur le plan romand et qu'il s'y est même associé dans certains cas.

Les relations avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne sont étroites. Elles se développent sur trois plans:

- avec le Département de l'instruction publique pour les questions générales et administratives,
- avec l'Université pour tout ce qui touche à l'enseignement,
- avec le Comité directeur du BUD (Bureau de construction de l'Université de Dorigny) dans le cadre de l'aménagement des terrains de Dorigny.

Cette collaboration est grandement facilitée, grâce à l'activité de la Commission de coordination Université de Lausanne — Ecole polytechnique, que préside M. Dr P. de Haller, membre du Conseil suisse de la science.

Le Conseil d'Etat a pris un arrêté en date du 1^{er} juin 1970 fixant la procédure d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale d'aide aux universités.

2. *Avant-projet de loi sur l'Université de Lausanne*

La Commission extra-parlementaire, chargée par le Conseil d'Etat de préparer un avant-projet de loi sur l'Université de Lausanne, a suspendu momentanément ses travaux. Elle les reprendra dans le courant de l'année 1971, sur la base d'un deuxième projet que rédige actuellement un groupe de travail de cinq personnes. Ce nouveau projet tiendra très largement compte des discussions intervenues au sein même de la commission extra-parlementaire et des décisions prises par elle sur les thèses présentées par le Rectorat.

3. *Cité universitaire de Lausanne-Dorigny*

Le Comité directeur du BUD a poursuivi activement ses travaux. C'est ainsi qu'il a pu remettre à l'Université, au début du semestre d'hiver 1970-1971, le Collège propédeutique de la Faculté des sciences. Ce bâtiment de près de 110 000 m³, dont la construction avait débuté au printemps 1969, a été achevé dans les délais prévus. Il a été inauguré le 12 novembre 1970 en présence de nombreux invités dont M. le Conseiller fédéral H.-P. Tschudi, président de la Confédération.

Le comité directeur poursuit ses études pour l'aménagement provisoire des terrains réservés aux sports universitaires. Il a également adopté

définitivement le programme du bâtiment des sciences physiques. Cette construction de 5500 m² de surface utile sera la deuxième qui sera entreprise à Dorigny; elle débutera dans le courant de 1971.

Le Comité directeur suit enfin avec le concours de l'Université les travaux de mise au point du programme de l'ensemble des facultés des sciences morales. Ces constructions devraient pouvoir débuter en 1973.

ROBERT ANKEN